



Régularisation de situation en france

Par **nanou**, le **05/06/2008** à **15:29**

bonjour
je suis une tunisienne mariée à un français à la mairie de paris le 30/04/2008
je suis entrée en france en situation régulière avec un visa touriste qui n'est plus valide on m'a dit que puisque je suis marié à un français je peux régulariser ma situation mais apparemment ce n'est pas le cas. je vous prie de m'aider en me disant ce que je doit faire pour régulariser ma situation
merci

Par **BELISSIMA**, le **05/06/2008** à **22:23**

Bonjour, il faut avoir 6 mois de vie commune et pouvoir justifier de cette vie commune avant d'aller à la prefecture faire une demande de titre de séjour !
renseigne toi auprès d'une association comme la ligue des droits de l'homme, ou la CIMADE, ou GESTI !
bonne chance à toi et courage

Par **BELISSIMA**, le **05/06/2008** à **22:24**

Bonjour, il faut avoir 6 mois de vie commune et pouvoir justifier de cette vie commune avant d'aller à la prefecture faire une demande de titre de séjour !
renseigne toi auprès d'une association comme la ligue des droits de l'homme, ou la CIMADE, ou GESTI !
bonne chance à toi et courage

Par **nanou**, le **06/06/2008** à **10:12**

MERCI BEAUCOUP BELLISSIMA POUR VOTRE AIDE, JE VAIS CONTACTER CES ASSOCIATIONS POUR AVOIR PLUS D'INFORMATIONS. rnsi vous avez d'autres informations sur combien de temps ça va prendre et si c'est automatique d'être régularisé n'hésitez pas rnrnMERCI BEAUCOUP

Par **BELISSIMA**, le **06/06/2008** à **14:01**

bjr,rnbien sur que non c'est pas automatique !!!rnpj'ai vécu ça avec mon mari qui est d'origine ivoirienne et avec visa périmé !rnil faut pouvoir justifier de 6 mois de vie commune, facture edf, loyer, caf,impôts, etc... factures à vos deux noms ainsi que des attestations de personnes qui peuvent certifier que vs vivez ensemble depuis plus de 6 mois et après va faire ta demande en préfecture de visa !rnbonne journée